



Déclaration d'Athènes sur le rôle des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires dans la lutte contre les inégalités dans le monde du travail

Nous, représentants des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (CES-IS), participant à la conférence internationale conjointe OIT-AICESIS sur « Le rôle du dialogue social et de ses institutions dans la lutte contre les inégalités dans le monde du travail », les 23 et 24 novembre 2023, organisée par le Conseil économique et social de Grèce (OKE) ;

Rappelant la Constitution de l'OIT qui stipule qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ;

Considérant que les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires fournissent des conseils et recommandations aux gouvernements et/ou au pouvoir législatif sur des questions de politique économique et sociale ;

Convaincus que des inégalités élevées et persistantes entre les pays et au sein des pays sont incompatibles avec la poursuite de la justice sociale et représentent une menace pour la réalisation des 17 objectifs du développement durable qui composent le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

Convaincus également que les inégalités dans le monde du travail découlent d'une multitude de causes structurelles et systémiques interdépendantes et qui se renforcent mutuellement, et de l'interaction entre les politiques et les pratiques macroéconomiques, commerciales, d'investissement, sociales, de travail et d'emploi, et d'éducation et de formation ;

Reconnaissant que les facteurs contribuant aux inégalités varient et peuvent inclure des écarts de salaire, la pauvreté, l'informalité, le chômage structurel, l'absence de marge budgétaire en faveur du développement socio-économique, les écarts de développement, les problèmes de gouvernance et de responsabilisation aux niveaux mondial et national, le défaut de protection des droits au travail, l'absence d'un environnement propice aux entreprises durables et une protection sociale universelle inadéquate ;

Reconnaissant que certaines inégalités surviennent bien avant que les individus n'entrent dans le monde du travail, tandis que d'autres peuvent résulter d'une absence d'emploi, d'études ou de formation pendant de longues périodes, et que les combattre, y compris par des interventions sociales ciblées, est essentiel pour réduire les inégalités dans le marché du travail et au-delà ; et

Rappelant l'adoption par la Conférence internationale du Travail en 2021 de conclusions concernant les inégalités et le monde du travail, et l'approbation par le Conseil d'administration de l'OIT en 2022 d'une stratégie globale et intégrée de l'OIT pour réduire et prévenir les inégalités dans le monde du travail.

À la lumière de ce qui précède, nous, représentants des CES-IS, nous engageons à renforcer davantage nos contributions. Nous visons à y parvenir grâce à un dialogue social inclusif et efficace au niveau institutionnel, en nous concentrant sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Ces politiques visent à réduire et à prévenir les inégalités dans le monde du travail, en garantissant qu'elles répondent pleinement aux circonstances, aux besoins et aux priorités nationales, et sont fondées sur un consensus tripartite.

Nous proposons de renforcer notre action de lutte contre les inégalités en :

- Identifiant et poursuivant les opportunités pour sensibiliser aux défis et conséquences des inégalités dans le monde du travail, pour promouvoir des opportunités égales pour tous et pour mobiliser des partenariats aux niveaux national, régional et multilatéral pour une action conjointe et efficace visant à réduire et prévenir les inégalités ;
- Intégrant la question des inégalités, et de la manière de les réduire et de les prévenir, dans nos contextes nationaux, en tenant compte de l'impact sur les inégalités de facteurs plus larges tels que le changement climatique ou les conflits, dans le travail de nos institutions ;
- S'engageant à élaborer et mettre en œuvre un plan de travail pour lutter contre les inégalités ; ce plan de travail peut inclure, sans toutefois s'y limiter, des activités telles que (i) la réalisation ou la contribution à des recherches sur les inégalités ; (ii) l'organisation d'audiences, d'événements ou d'échanges sur les inégalités tels que des séminaires, panels de discussion, événements de partage de connaissances/pratiques, en invitant à la participation d'experts indépendants et de représentants de groupes en situation de vulnérabilité ; (iii) l'émission d'avis, rapports ou déclarations communes ; (iv) l'établissement de groupes de travail/sous-commissions ad hoc ou permanents sur des aspects spécifiques des inégalités dans le monde du travail ; et (v) la contribution active à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales visant à réduire et à prévenir les inégalités ; et
- Encourageant la participation effective des organisations des partenaires sociaux à toutes les délibérations concernant la lutte contre les inégalités dans le monde du travail et s'engageant, le cas échéant, avec d'autres organisations représentant des groupes de population spécifiques affectés par les inégalités (tels que les femmes, les jeunes, les personnes ayant un handicap, les minorités religieuses ou ethniques, les personnes issues de régions rurales et défavorisées, travailleurs informel et travailleurs migrants, ainsi que les personnes subissant des discriminations pour tout autre motif protégé par les normes internationales du travail et les instruments sur les droits humains) ou travaillant avec et pour de tels groupes.

Nous demandons à l'AICESIS, en tant que l'association mondiale des CES-IS, de :

- Faciliter et promouvoir l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les CES-IS concernant leurs contributions à l'élaboration des politiques nationales, avec un focus spécifique sur la mise en œuvre de stratégies de lutte contre les inégalités dans le monde du travail ;
- Entreprendre d'autres actions dans le cadre du suivi de la Conférence d'Athènes, y compris des initiatives spécifiques visant à renforcer l'engagement des CES-IS dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques nationales intégrées

visant à réduire et prévenir les inégalités dans le monde du travail, conformément aux recommandations énoncées dans la feuille de route de l'AICESIS sur « une croissance large et inclusive ». En outre, fournir des mises à jour sur ces actions lors de l'Assemblée générale annuelle de l'AICESIS ; et

- Documenter et mettre en valeur les réalisations des CES-IS dans la réduction des inégalités. Fournir des orientations pour les actions futures des CES-IS et partager les expériences et réalisations des CES-IS avec l'OIT, d'autres organisations compétentes du système multilatéral et d'autres partenaires régionaux et mondiaux. Cela devrait inclure, le cas échéant, des entités représentant, ou travaillant avec ou pour, des groupes affectés par les inégalités.

Nous demandons à l'OIT, en tant que partenaire stratégique, d'envisager les actions suivantes :

- Formuler, à l'intention des producteurs de données nationales, des orientations relatives à la production de statistiques et de données relatives aux inégalités, ventilées selon les besoins, en vue d'appuyer l'élaboration de politiques et leur suivi ;
- Développer des outils de politique et des programmes de renforcement des capacités pour soutenir les institutions nationales de dialogue social, les gouvernements et les partenaires sociaux dans leur travail de lutte contre les inégalités dans le monde du travail, incluant l'examen des arrangements institutionnels les plus efficaces pour le dialogue social dans le contexte national ;
- Soutenir les mandants de l'OIT et les CES-IS dans l'élaboration de stratégies intégrées, spécifique à chaque pays, visant à réduire et prévenir les inégalités dans le monde du travail. Le soutien peut inclure des conseils techniques et le partage de bonnes pratiques sur les sept composantes de ces stratégies : création d'emplois, éducation de qualité et apprentissage en continu, protection adéquate de tous les travailleurs et partage équitable des fruits de la croissance, transition vers l'économie formelle, égalité des sexes et non-discrimination, commerce et développement et protection sociale universelle ;
- Poursuivre l'engagement avec le système multilatéral sur la question de l'inégalité, y compris avec les institutions financières internationales et les autres organisations pertinentes ;
- Soutenir l'intégration de la lutte contre les inégalités dans le monde du travail, à travers le dialogue social, dans les Programmes par Pays de Promotion du Travail Dément et dans les cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; et
- Continuer à soutenir les institutions de dialogue social pour améliorer leur inclusivité et leur efficacité, et promouvoir la pleine réalisation du droit à la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, ainsi que d'autres principes et droits fondamentaux au travail dans tous les États membres de l'OIT.

Athènes, 24 novembre 2023